

Le Luxembourg rejoint les pays ayant banni le maïs transgénique Monsanto

BRUXELLES (AFP) - Le Luxembourg a rejoint les pays européens interdisant la mise en culture du maïs génétiquement modifié MON810 de la firme américaine Monsanto, a indiqué mardi le ministère de la Santé, dont la décision a été saluée par Greenpeace.



© AtlasVista

Manifestation de Greenpeace aux Philippines contre le maïs Monsanto en 2003 (© AFP/Archives - Jay Directo)

"Le Grand-Duché franchit ainsi une nouvelle étape dans son approche dictée par les principes de précaution et de prévention et se joint à l'Autriche, à la Hongrie, à la Grèce et à la France, qui ont pris la même décision au cours des dernières années", explique le ministère dans un communiqué.

L'arrêté signé par le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, qui prévoit "d'interdire provisoirement la mise en culture du MON810", est entré en vigueur ce mardi, date de sa publication au journal officiel luxembourgeois.

Le MON810, développé par l'américain Monsanto, est le seul OGM (organisme génétiquement modifié) cultivé dans l'UE, rappelle le gouvernement luxembourgeois.

La décision du Grand Duché "est basée sur des faits nouveaux publiés en 2008 et 2009 ne permettant pas de conclure à une totale absence d'innocuité du MON810 et est motivée par des arguments scientifiques, écologiques et politiques", ajoute le ministère, qui souligne que 83% des Luxembourgeois interrogés dans un sondage s'étaient dit opposés aux OGM dans leurs assiettes.

L'association de défense de l'environnement Greenpeace a "félicité le gouvernement luxembourgeois pour cette décision historique".

"A un moment où la Commission européenne a proposé de lever les interdictions nationales sur le MON810 de la France et de la Grèce, la décision du Luxembourg est un signe politique fort", estime Greenpeace.

Seule une décision de la Commission, soutenue par une majorité qualifiée d'Etats de l'UE, pourrait mettre fin à l'interdiction du MON810 au Luxembourg, explique M. Di Bartolomeo dans son communiqué.

Or, les ministres de l'Environnement viennent de décider, le 2 mars, de retoquer les propositions de la Commission visant à contraindre l'Autriche (BIEN AUTRICHE) et la Hongrie à lever leurs interdictions relatives au MON810.

Ce vote était une très bonne nouvelle pour la France et la Grèce: elles peuvent maintenant espérer que leurs interdictions de cultiver ce maïs, qui doivent être soumises prochainement au vote des pays de l'UE, seront maintenues.

L'UE autorise la commercialisation des OGM. Mais une seule semence, le MON810, a été homologuée pour la culture --en 1998--, pour dix ans.

Le renouvellement de cette autorisation est en cours d'évaluation. L'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (EFSA) a indiqué avoir demandé à Monsanto des "informations supplémentaires concernant l'impact environnemental".

Publié le: 24/03/2009 à 12:15:48 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/luxembourg-rejoint-a163906.html>